

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 12

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Actions en faveur de la préservation de la biodiversité : programme 2016

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
DEGPR - Service Stratégies Environnementales des Territoires
164.98**

PRESENTATION

La France possède en matière de préservation de la biodiversité une responsabilité particulière, car ses territoires hébergent une biodiversité exceptionnelle et d'importance mondiale. Elle n'échappe cependant pas à la dégradation observée partout dans le monde, dont on sait que l'une des causes principales est l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces mais aussi, en plus de ces destructions et dégradations d'habitats, les pollutions, l'exploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les espèces envahissantes...

De fait, le bassin méditerranéen est l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale compte tenu de sa richesse et de sa diversité et à ce titre, la région Provence- Alpes-Côte d'Azur et le département des Bouches-du-Rhône, avec sa variété biogéographique et ses nombreux sites emblématiques (Camargue, Alpilles, Sainte-Victoire, Sainte-Baume, Calanque...etc.), partagent une responsabilité de fait face aux générations futures. Les principaux enjeux relatifs à la biodiversité régionale correspondent donc à :

- la conservation de la biodiversité patrimoniale particulièrement bien représentée en région et dans le département,
- la préservation de la biodiversité ordinaire par une meilleure intégration des mécanismes de conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles, notamment agricoles, urbanisme et d'infrastructures de communication,
- la construction d'un réseau fonctionnel d'aires protégées représentatif de la biodiversité régionale (terrestre et marine), notamment au travers de la vitrine des Espaces Naturels Sensibles,
- au maintien de l'attractivité du territoire.

OBJET DU RAPPORT

C'est dans ce contexte, et pour répondre à ces objectifs qu'a été inscrite au Budget Primitif 2016 de notre collectivité une ligne budgétaire destinée à soutenir les projets en faveur de l'étude, la connaissance et le maintien de la biodiversité dans les Bouches-du-Rhône portés uniquement par des structures publiques ou parapubliques permettant de faire apparaître le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône comme un véritable partenaire actif en matière d'étude et préservation de la biodiversité.

Ainsi, pour 2016, six projets d'études ont été identifiés auprès des partenaires du Département : le Parc Naturel Régional de Camargue, le Parc Naturel Régional des Alpilles, la Chambre d'Agriculture, Aix-Marseille Université, le Conservatoire Botanique National Méditerranéen et Aix-Marseille-Provence Métropole.

- « **Constitution d'une cartographie et d'un réseau de sites au service de la biodiversité en Camargue** »

Parc Naturel Régional de Camargue

Afin de compléter les connaissances nécessaires à la gestion des espaces naturels dont certains sont gérés par le Parc Naturel Régional de Camargue, une cartographie fine des habitats et des espèces est proposée. Les sites tests concernés sont : la Bélugue, le domaine de la Palissade et le domaine public maritime, au droit du domaine de la Palissade, représentant ensemble plus de 2000 ha. Ces cartographies seront compatibles avec celles déjà existantes à une plus large échelle et les données récoltées permettront d'améliorer les connaissances sur les processus déterminant le fonctionnement et l'évolution des milieux.

Par ailleurs, le Bruant des roseaux à gros bec vivant dans certains milieux concernés par la cartographie proposée ci-dessus fait déjà l'objet d'un suivi régulier sur le littoral méditerranéen entre Montpellier et l'étang de Berre. Ce suivi s'appuie par la méthode de Capture-Marquage-Recapture (bagueage avec des filets) et de prélèvements génétiques (en collaboration avec l'Université de Bourgogne). Ce programme est effectué sur un réseau de sites. En Camargue sur les espaces naturels gérés par le Parc, deux sites sont suivis dans le cadre de ce programme : Rousty et le They de Roustan.

Afin d'approfondir les premiers résultats obtenus, il est proposé de renforcer le dispositif en intégrant d'autres territoires, pour permettre d'acquérir de plus amples connaissances sur d'autres espèces paludicoles en complémentarité avec les suivis déjà existants par écoutes (comme la Lusciniole à moustaches). Les terrains du Mas Neuf, du Mas de la Bélugue et du domaine de la Palissade sont ainsi proposés.

Toutes ces données récoltées aideront à l'établissement d'outils de gestion dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels.

Plan de Financement

Coût prévisionnel	Conseil Départemental	Autofinancement PNRC
14 100 €TTC	8 100 €TTC	6 000 €TTC

- « **Projet d'action de suivi de parcelles de vergers d'amandiers, de recommandations environnementales et de communication autour de la biodiversité des vergers d'amandiers dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité** »

Parc Naturel Régional des Alpilles

En lien avec la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, le projet se propose d'élaborer :

- un suivi de parcelle (notamment du verger variétal des Baux de Provence), débouchant sur la mise au point de recommandations autour des liens entre filière amandicole et biodiversité/environnement (réduction des produits phytosanitaires et impact sur l'avifaune)
- une action de communication (affiche, plaquette, événements) sur l'importance des amandiers pour l'environnement et les paysages des Alpilles.

La présente action a été discutée et validée avec la CCVBA, engagée dans le développement de la filière amande, et la Chambre d'agriculture 13 porteuse de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité, en lien avec le projet Life des Alpilles (sur l'aspect réduction des produits phytosanitaires / ravageur de l'amande *Eurytoma*).

Plan de Financement

Coût prévisionnel	Conseil Départemental	Autofinancement PNRA
10 000 €TTC	8 000 €TTC	2 000 €TTC

- « **Observatoire de la Biodiversité en milieu agricole dans les Bouches-du-Rhône** »

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

L'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) est l'une des actions phares du plan d'action « agriculture » de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité portée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. En 2009, une étude a été confiée au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) afin d'identifier les indicateurs les plus pertinents à mobiliser à différentes échelles spatiales (parcelle, exploitation, régionale, nationale...) et définir des protocoles simplifiés, testés en 2010 et diffusés jusqu'en 2013, année de mise en place d'un OAB local sur le Pays d'Aix. L'objectif était la création d'un observatoire de la biodiversité ordinaire en milieu agricole.

Rejoindre ce réseau des OAB est une démarche volontaire pour les agriculteurs et pour tous les observateurs, dans le but de mieux connaître la biodiversité fonctionnelle en milieu agricole, son évolution et les liens avec les pratiques agricoles. Élaborés par le MNHN, des protocoles accessibles à tous visent la collecte de données sur cette biodiversité à l'aide de placettes pour vers de terre, plaques pour mollusques et carabes, transects d'observation de

papillons et nichoirs pour abeilles solitaires. Ces auxiliaires des cultures vivant dans les parcelles agricoles contribuent à leur fertilité, à la pollinisation des cultures et limitent les populations de ravageurs.

Au total dans le département, 30 exploitants agricoles se sont engagés en 2015, avec 51 protocoles effectués, et une forte augmentation de la participation des observateurs. De plus, le département des Bouches-du-Rhône se place dans les départements les plus actifs au sein de l'OAB national (400 observateurs au niveau national dont 30 dans les Bouches-du-Rhône, soit presque 10%). Ces 30 exploitations agricoles volontaires sont représentatives du territoire des Bouches-du-Rhône, que ce soit en termes de filières (viticulture, maraichage, grandes cultures, arboriculture), de répartition territoriale ou de mode de culture. Les observateurs sont présents sur une trentaine de communes et des terroirs différents ce qui rend la démarche cohérente.

Suite à la préfiguration de cette action, soutenue dès leur origine par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les objectifs distincts pour 2016 sont :

- Poursuivre l'animation et les observations sur le Pays d'Aix et sur le Comtat en 2016 et analyser les résultats 2015,
- Poursuivre les analyses statistiques et à dégager des tendances biodiversité et agriculture,
- Livraison et appui à l'installation des protocoles,
- Suivi des protocoles en accord avec les observateurs,
- Réalisation de documents synthétiques d'information,
- Aide à la saisie.

Plan de Financement

Coût prévisionnel	Conseil Départemental	Conseil Régional	Autofinancement CA13
15 240 €TTC	6 000 €TTC	6 140 €TTC	3 100 €TTC

- **« Observatoire des Saisons de Provence »**

Aix-Marseille Université

La phénologie des êtres vivants est l'étude de l'apparition d'événements périodiques de leur vie déterminée par les variations saisonnières du climat : par exemple la floraison des plantes, la fructification des arbres, la coloration des feuilles à l'automne, l'arrivée des oiseaux migrateurs sont autant d'événements phénologiques. Les rythmes saisonniers de la flore et la faune sont donc étroitement dépendants des changements de température. L'étude de ces manifestations saisonnières est d'un intérêt primordial pour les scientifiques souhaitant mesurer l'impact du changement climatique sur la biodiversité. La moindre augmentation de

température peut avancer de plusieurs jours voire de plusieurs semaines le réveil printanier de la végétation ou le retour des hirondelles. En outre, le changement climatique est l'une des trois causes majeures d'érosion de la biodiversité (aux côtés du changement d'utilisation des terres et des invasions biologiques), érosion particulièrement sensible en Provence qui fait partie de l'un des 34 « points-chauds » de biodiversité au niveau mondial.

Les principaux objectifs de l'Observatoire des Saisons Provence sont donc de :

- sensibiliser les collégiens du département des Bouches-du-Rhône à l'impact du changement climatique sur l'environnement,
- créer un réseau d'élèves observateurs encadrés par leurs enseignants et les faire communiquer sur leurs travaux d'observation entre les collèges participants mais aussi avec l'Observatoire Des Saisons national,
- doter le département d'un outil de suivi des effets du changement climatique sur l'environnement local, qui pourra dans un second temps être étendu à tout citoyen de Provence, et qui fournira des données valorisables par les scientifiques impliqués localement comme nationalement.

Suite à une première année « pilote », l'ensemble des partenaires (CNRS, ODS national, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine, Inspection d'Académie, association Tela Botanica et le Laboratoire de recherche Population Environnement Développement) a souhaité poursuivre cette collaboration fructueuse. Les actions de la première année seront ainsi reconduites et développées afin d'élargir le nombre des collèges concernés par le projet :

- élaboration des fiches descriptives et phénologiques des espèces de plantes et d'animaux spécifiques à la Provence et à notre département,
- valorisation scientifique des observations,
- expertise phénologique pour l'élaboration des protocoles d'observations des espèces de Provence,
- suivi et assurance de la continuité scientifique des observations effectuées,
- veille et mise à jour des éventuelles modifications taxonomiques, des plateformes de stockages et de l'indexation des données récoltées au fil du temps.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur le développement de nouveaux outils et applications dédiées, la consolidation du réseau des collèges travaillant sur ce projet (une vingtaine de collèges du département, répartis selon une matrice biogéographique, sont d'ores et déjà impliqués), et le soutien aux enseignants impliqués.

Plan de Financement

Coût prévisionnel	Conseil Départemental	Tela Botanica	Autofinancement AMU
89 995 €TTC	30 000 €TTC	10 000 €TTC	49 995 €TTC

- « **Actions de conservation sur les espèces messicoles les plus rares et les plus menacées du département et bilan stationnel de la population de tanaïs annuelle** »

Conservatoire Botanique National Méditerranéen

1/ Actions de conservation sur les espèces messicoles rares et menacées

Face au changement climatique, il est primordial que la diversité génétique des espèces végétales soit préservée afin de leur permettre une meilleure adaptation et des chances de survie plus importantes. La conservation de cette diversité génétique peut se faire par la conservation de semences, comme c'est le cas dans la banque de graine du Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBN Med), ou, dans le cas des plantes messicoles, en maintenant des parcelles et des pratiques adaptées. La tendance depuis les grandes réformes agricoles de l'après-guerre est de considérer le champ comme une zone en dehors de la nature, qui n'en avait pas besoin et totalement déconnecté du système sol. Cependant, les relations entre un champ, le sol et ses abords sont très complexes et nécessitent d'être préservées. En effet, un champ qui fonctionne avec son écosystème aura de bien meilleures capacités de résilience. Les espèces messicoles sont un réel atout pour les parcelles qui en contiennent. Elles ont un rôle écosystémique que ce soit dans l'épuration des sols ou bien pour maintenir la biodiversité des champs d'un point de vue floristique mais aussi faunistique. De plus, elles peuvent être attractives pour l'entomofaune auxiliaire des cultures permettant ainsi une meilleure pollinisation des parcelles mais également une meilleure lutte contre les ravageurs. Ces champs seront donc plus productifs sans apports d'intrants ou de pesticides. Ainsi toute cette biocénose très fragile sera conservée.

C'est pour cela que la conservation des plantes messicoles revêt un réel intérêt d'un point de vue agronomique et écosystémique. Les actions proposées sont :

- Amélioration des connaissances sur la répartition de ces espèces dans les Bouches-du-Rhône par prospections,
- Récoltes de graines et tests de germination,
- Propositions d'actions de conservation en fonction des sites et des espèces,
- Réalisation d'une plaquette de sensibilisation à destination des propriétaires de parcelles à messicoles.

2/ Bilan stationnel de la population de Tanaïs annuelle

La tanaïs annuelle (*Vogtia annua*) est une plante très rare, présente uniquement à Maussane-les-Alpilles et à Théziers (Gard). Cette espèce est classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge PACA, car de très nombreuses populations ont disparu. Deux raisons potentielles de sa raréfaction sont l'évolution des cultures et l'urbanisation. En effet, cette espèce vit dans des oliveraies, des bords de champs, des friches, habitats évoluant rapidement si le milieu n'est pas entretenu. Il est donc nécessaire d'améliorer les connaissances sur cette espèce et de mettre en place rapidement des actions concrètes de conservation afin d'en

permettre la sauvegarde en France. Cette espèce représente un enjeu patrimonial fort pour le département des Bouches-du-Rhône qui a la possibilité d'agir pour cette sauvegarde.

Le programme qui est proposé se décline suivant plusieurs axes :

- Bilan des connaissances sur l'espèce,
- Prospections et recherche de nouvelles stations,
- Etude de la niche écologique de l'espèce,
- Etude de la démographie des stations,
- Etude des modalités de la germination et de la viabilité des graines,
- Evaluation des menaces naturelles et anthropiques,
- Recherche des propriétaires, des parcelles, analyse des PLU, contact avec les propriétaires,
- Propositions d'actions de conservation.

Plan de Financement

Coût Prévisionnel	Conseil Départemental	Autofinancement CBN Med
28 000 €TTC	22 400 €TTC	5 600 €TTC

- « Etude de la répartition et de l'écologie de la Pie-grièche méridionale sur le site Natura 2000 Garrigues de Lançon et chaînes alentours »

Aix-Marseille-Provence Métropole

Dans le cadre de sa compétence « Protection de l'environnement et cadre de vie », la Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais s'est portée animateur du site Natura 2000 « Garrigues de Lançon et chaînes alentours ». L'animateur a pour mission le suivi, l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site inscrit au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux.

Dans le cadre des actions identifiées dans le document d'objectifs, l'action « Etudes spécifiques pour les espèces macro-insectivores / insectivores et évaluation de leur état de conservation » est inscrite en priorité 1. C'est donc à ce titre qu'il est prévu de lancer une étude de la répartition et de l'écologie de la Pie-grièche méridionale (*Lanius meridionalis*) à l'échelle du territoire des « Garrigues de Lançon et chaînes alentours ».

L'espèce est un nicheur sédentaire dont les effectifs sont notables et importants dans le site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce en Provence. La responsabilité de ce territoire est donc décisive pour la conservation de l'espèce car il est l'un des bastions de sa population en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

De plus, l'un des objectifs prioritaires du Plan National d'Actions (PNA) Pie-grièches 2014-2018 est d'actualiser les connaissances de la répartition de l'espèce méridionale sur le territoire méditerranéen, ce qui implique souvent la mise en place d'inventaires complémentaires sur les sites de nidification. La proposition de la présente étude s'inscrit donc complètement dans ce cadre.

Pour bénéficier de la subvention, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays Salonais, s'engage à respecter les points suivant aux termes desquels :

- La collectivité s'engage à associer le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône aux réunions par rapport à l'étude susmentionnée et à désigner un chef de projet interlocuteur auprès du Conseil Départemental,
- La collectivité s'engage à mutualiser et partager les données numérisées avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. La collectivité autorise également le Conseil Départemental à en faire usage dans le cadre de ses compétences,
- La collectivité s'engage à transmettre au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône tous les documents et données produits par l'étude susmentionnée.

Plan de Financement

Coût Prévisionnel	Conseil Départemental	Autofinancement AMP CT3
12 000 €TTC	9 600 €TTC	2 400 €TTC

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable de votre part, ces subventions, pour un montant total de 84 100,00 € seront financées sous l'imputation budgétaire 65-738-65737, programme 10441. Le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 2016.

PROPOSITION

Au vu des éléments exposés dans le présent rapport, vous voudrez bien vous prononcer sur l'octroi des subventions d'un montant total de 84 100 € réparties comme suit :

- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue : 8 100 €
- Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles : 8 000 €
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : 6 000 €
- Aix Marseille Université : 30 000 €
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen : 22 400 €
- Aix-Marseille-Provence Métropole : 9 600 €

Et m'autoriser à signer les conventions afférentes.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition à Madame La Déléguée aux Domaines départementaux, Espaces naturels, Chasse et Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL